



## Tutuelle que mon oncle veut faire à ma grand-mère

Par **racheldu38**, le **06/04/2017** à **09:38**

bonjour j'ai ma grand-mère a 4 enfant donc 4 filles et donc mon oncle et marié à ma tante ma tante et la fille a ma grand-mère et mon oncle dit qu'il veut être tutelle de ma grand-mère veut que c'est 1 personne âgée de 83ans et commence à perdre la tête mais il dit qu'il veut être tutelle de ma grand-mère et lui faire signer 1 papier en lui disant n'importe quoi et ça nous fait peur est-ce que il doit avoir l'accord de tous les enfants ou tous les enfants à l'école droit de faire quelque chose il peut faire qui mes tt antenne regard sur les 4 en na 2 qui sont pas d'accord qu'il soit tutelle ma mère et ma marraine comment faire vu que ma grand-mère se laisse faire vu qu'elle perd un peu la tête comment faire des conseils svp merci

Par **morobar**, le **06/04/2017** à **09:45**

Bonjour,

Ce que vous exposez n'est pas une mise sous tutelle, mais un mandat ou une procuration.

Pour mettre une personne sous tutelle, voir ici comment faire:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>

Par **Visiteur**, le **06/04/2017** à **10:01**

Bonjour,

Vous avez raison d'être prudente, mais pour mieux vous aider, il faudrait comprendre mieux

ce que vous écrivez.

Par **jos38**, le **06/04/2017** à **10:15**

bonjour. oui c'est confus. votre grand-mère peut donner procuration sur son compte bancaire à votre oncle sans autorisation des autres membres de la famille . il pourra donc dépenser l'argent comme il l'entend. faites comme dit Morobar, si vraiment elle perd la tête, mettez la vite sous tutelle ainsi votre oncle (ou quelqu'un d'autre) ne pourra plus rien faire